PROCES VERBAL
Comité syndical du SEAT
MERCREDI 13 OCTOBRE 2021

Le Comité syndical du SEAT, dûment convoqué le mercredi six octobre deux mille vingt un, s'est réuni à 18h, le mercredi 13 octobre deux mille vingt un, en session ordinaire, à Pérignat-sur-Allier

Titulaires présents :
Pascal BRUHAT
Jean-Louis DAVENNE
Daniel SALLES
Jean DELAUGERRE
Fanny BLANC
Amalia QUINTON
Jean-Pierre BUCHE

Titulaires excusés :
Antoine DESFORGES
Gilles PETEL
Grégory DESTOMBES

Suppléants présents :
Pierre DUPECHER
Catherine PHAM

Suppléants excusés :
Françoise BERNARD
Julien LACOUR
Marie-Françoise CHOFFRUT
Cédric MEYNIER
Maurice DESCHAMPS
Danielle RANCY
Karine SOLOIS
Céline AUGER

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	**POUR**	**CONTRE**	**ABSTENTION**
10	9				9			

Autre présent :
GRUZELLE Anatole, coordinateur de projets de l'Ecopôle du Val d'Allier (chargé de mission SEAT)

Rappel de l'ordre du jour

1. **Point de trésorerie**

2. **Emprunts SEAT**
   a. Remboursement de l'emprunt court terme
   b. Proposition du Crédit Agricole pour un nouvel emprunt court terme sur 1 an
   c. Proposition du Crédit Agricole pour un nouvel emprunt sur 10 ans

3. **Demandes de subvention**
   a. Dossiers de demande de subvention LEADER (délibérations) – comité de programmation du GAL du Grand Clermont de décembre 2021
   b. Candidature suite à la parution de l'AAP Fondation de France « Réinventer nos communs pour amplifier la transition écologique » (délibération)
4. **Stratégie de maîtrise foncière** : convention EPF Auvergne (délibération)

5. **Projet de convention** « Club Arverne de Plongée » (sorties-formations, suivi des milieux aquatiques) - délibération

6. **Divers :**
   a. **Note d'intention** à destination de la CAM : une vitrine « grandeur nature » aux portes de la Métropole
   b. Contribution financière pour les visites de sites (scolaire, association)
   c. Suivi des projets de l'Ecopôle du Val d'Allier (corédaction du schéma directeur, enjeux ENSI, aménagement Champmot)

Jean Pierre BUCHE, Président du SEAT, ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour.

Avant le début de la présentation, Fanny BLANC prend la parole pour évoquer la question de la sécurité de la population et du problème des incivilités qui sont récurrents sur le site l'Ecopole du Val d'Allier avec des usages dangereux (« barbecue sauvage », feux fréquents, dérangement des usagers, consommation excessive de produits alcoolisés…), un cas d'agression avéré sur la période estivale et l'intervention des agents de l'OFB. Ainsi elle lui semble nécessaire de faire remonter les incivilités que l'on rencontre sur l'Ecopole et les conflits d'usage.

Jean Pierre BUCHE répond que son sentiment n'est pas une situation « de chaos » sur le site, que sont des événements qui restent exceptionnels et les comportements d'une minorité qui interpellent mais qu'il y a effectivement des choses à gérer, d'autres à améliorer et qu'il est prêt à entendre toute proposition pour aider à faire face au mieux aux problèmes identifiés comme par exemple prévoir des réunions spécifiques pour traiter de ce sujet. Il évoque également les mesures qui ont été prises (réunion, quelques aménagements, panneaux d'information, projet de médiation sociale, partenariat avec la gendarmerie malgré des interventions limitées) et ajoute que les moyens manquent toujours pour agir de façon appropriée.

Jean DELAUGERE et Amalia QUINTON rappellent un contexte social où les incivilités peuvent sembler se généraliser sur le territoire notamment dans des espaces et aménagements publics de communes comme les terrains de sport, la voie verte et d'autres.

Le coordinateur de projets du SEAT rappelle que l'agent de l'OFB, avec qui le syndicat travaille en partenariat, ne peut intervenir que sur le champ de la destruction d'espaces et d'espèces naturels protégés sur le site de l'Ecopole et non sur la baignade. Il rappelle également que la période estivale est la plus tendue au regard de ces situations avec l'apparition de conflits d'usages récurrents.

Il peut être opportun de connaitre plus précisément, de prévoir des aménagements, réglementer …

I. Point de trésorerie

Est présenté une cartographie de la trésorerie du SEAT au 05/10/2021.

Sont observés et discutés les points de détail suivants :

SITUATION	Compte au 05/10/2021	**117.036,36 €**
PARTICIPATION EPCI	En cours de perception	70 000 €
Autres contributions 2021	Espaces tests agricole + zone de pêche	3000 €
RESTE DE SUBVENTIONS A PERCEVOIR (réalisation 2017 2019, 2020, 2021)	**LEADER** - Dossier « Com – Evnt » 2020/2021 (dépenses faites) - Zone de pêche (6000 € dépenses non faites) - **Aménagement Champmot (reste à payer 18 000 €)** - **Actualisation du plan de gestion (dépenses non faites : 35 300+33 916 €)** - Opérations du plan de gestion 2021 (10278 + 7 658,44 €) - Animation espace test agricole	 5 214 € 4 200 € 75 000 € 50 000 € 17 936,44 € 6771,20
	CONTRAT TERRITORIAL 2020 (dépenses faites) - CD63 « Plan de gestion 2020 » (15.000,00 + 18.440,00 € perçus sept 2021) - AELB (26144-8800€)	 4 474 € 17 344 €
	CD 63 ENSIL « plan de gestion 2021 » (2885 € + 16853 €) CD 63 subvention exceptionnelle 2021 fct	19 738,36 € +15 000 €
	Reste part FEDER (17 727 + 20 982,22€) (13 000 € dépenses non faites)	38 709,22 €

A titre indicatif est précisé la somme cumulée de 444 423.22 €.

Les dépenses à prévoir sont ensuite présentées schématiquement.

DEPENSES A PREVOIR	**Marché actualisation du plan de gestion** - Lot 1 marché « suivi indicateur » - Lot 2 marché « corédaction du plan de gestion »	 33 916€ 35 300€
	Marché de travaux Aménagement Champmot - Lot « Aménagement extérieur » (partie restante)	 18 000 €
	Marché Ilot Paysan – Animation espace test 2020-2021	9 675 €
	Opérations du plan de gestion 2021 (Régie 23 350 -13000 payé + LPO 25 695)	36 045 €
	Dépenses de fonctionnement interne jusqu'au 31/12/21 - Salaire, frais de structure et charges (3 mois) - Autre - Animation scolaire : (équivalent DADL) - Animation espace test agricole (pas de subvention sur cet avenant) - Acquisition foncière - Animation zone de pêche	 12 000 € 5 000 € 1200 € 4500 € 13 000 € 6000 €
RESTE A REMBOURSER	Ligne de trésorerie (13/10/2021) - Remboursement anticipé de 50 000 € Emprunt court terme (31/11/2021) - Remboursement anticipé de 45 329,40 €	 100 000€ 74 670,60€

A titre indicatif est précisé la somme cumulée de 349 306,6€.

II. Emprunts SEAT

A. Remboursement de la ligne de trésorerie et de l'emprunt court terme

Il est rappelé qu'une ligne de trésorerie de 150 000 € avait été ouverte en octobre 2020 (avec un taux de 0,7% et des frais fixes de 300€). Du fait du versement de subventions LEADER, un remboursement par anticipation de 50 000 € a pu être fait le 26 juillet 2021. Le reste, soit 100 000 € a été remboursé à la date échéance le 13 octobre 2021.

Suite à cette explication, il est proposé au comité de syndical de rembourser l'emprunt à court terme de 120 000 € (dont le taux d'intérêt annuel fixe est de 0.35%) souscrit en 2020 et dont l'échéance arrive à terme le 27/11/2021 pour un montant restant dû de 74 670.60 euros**.** Il est rappelé qu'en premier remboursement avait été effectué suite au versement automatique « Daily » de subventions européennes d'un montant de 45329.40 € début 2020.

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à l'unanimité : - de rembourser l'emprunt à court-terme de 2 ans dans les conditions présentées ci-dessus ; - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents contractuels et conventionnels afférents à la décision précédente ; - de charger Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

B. Proposition du Crédit Agricole pour un nouvel emprunt

**** Emprunt à court***

En remplacement de la ligne de trésorerie, Jean-Pierre BUCHE propose au comité syndical de souscrire à un emprunt à court terme de 100 000 euros sur un an au taux de 0,25 % avec des frais de dossier s'élevant à 100€. Il explique que cette nouvelle proposition de la banque montre des conditions plus avantageuses que la ligne de trésorerie qui en comparaison à un taux de 0,7% et des frais de dossiers de 300 €. Il précise que le remboursement sera permis par le paiement des subventions LEADER.

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à l'unanimité : - de valider l'offre du crédit agricole pour un emprunt court-terme dans les conditions présentées ci-dessus ; - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents contractuels et conventionnels ; - de charger Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

**** Emprunt à moyen terme***

Jean-Pierre BUCHE explique qu'après étude de la situation budgétaire du SEAT et de son évolution, trois propositions de prêt ont été réalisées par le Crédit Agricole pour asseoir la trésorerie du SEAT. Cette démarche a été engagée pour faire face avec plus de souplesse aux dépenses à venir et bénéficier des taux bas actuels avant une éventuelle remontée. Ces propositions ont été étudiées en bureau, lequel propose au comité syndical de délibérer sur la souscription d'un emprunt à moyen terme sur 10 ans. Jean-Pierre BUCHE propose donc au comité syndical de souscrire à un emprunt à moyen terme de 100 000 euros sur un an au taux de 0,44 % (taux correspondant à la période d'octobre 2021) avec des frais de dossier s'élevant à 100€.

Une discussion est engagée sur l'opportunité que représente cet emprunt en fonctionnant comme une réserve potentielle à débloquer dans le besoin si la capacité d'autofinancement du SEAT est suffisante pour financer la mise en œuvre du projet de l'Ecopôle du Val d'Allier. L'étalement de la dette sur 10 ans avec un coût d'emprunt inférieur à 2000 euros permettrait une amélioration de la situation financière sans prise de risque importante. Néanmoins quelques réserves sont émises quant à son intérêt et sa nécessité dans l'immédiat.

Après un échange entre les membres du Conseil sur les contraintes et opportunités que représentent cet emprunt à 10 ans, le Président du SEAT M. Jean-Pierre BUCHE fait procéder au vote. Sont dénombrés 7 voix « pour ». Jean-Louis DAVENNE et Fanny BLANC s'abstiennent lors de ce vote.

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à la majorité : - de valider l'offre du crédit agricole pour un emprunt court-terme dans les conditions présentées ci-dessus ; d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents contractuels et conventionnels et de *charger Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.*

III. Demande de subvention

A. DEMANDE DE SUBVENTION LEADER : Dossier communication/évènementiel 2022

Concernant l'axe de valorisation et d'accueil du public du projet de l'Ecopôle du Val d'Allier, il est important de poursuivre les actions de communication et de mettre en place un programme d'animations permettant de faire vivre le site tout au long de l'année. Il est ainsi proposé de reconduire le principe de la mise en place de manifestations et d'un programme d'animations tout au long de l'année 2022. Par ailleurs, la communication papier étant très appréciée par les visiteurs, les brochures et les flyers de l'Ecopôle ont besoin d'être réimprimés en nombre.

Considérant les dispositions financières du Programme LEADER « *Val d'Allier du Grand Clermont* », et la possibilité de prise en charge à 70% par le LEADER de dépenses liées à la valorisation du site de l'Ecopôle, le Président propose de déposer une troisième demande d'aide pour le programme communication / évènementiel.

Le plan de financement est proposé ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Types de dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Dépenses immatérielles	6 365,00€	**LEADER (70%)**	5 472,586€
Diverses prestations d'animations pour les manifestations à venir	2 229,00	**Autofinancement (30%)**	2 345,394€
Programme d'animation annuelles (prestation des partenaires lors d'animations organisées par le SEAT	4 136,00 €		
Dépenses matérielles	1 452,98€		
Impressions (brochures et flyers du site, programmation annuelle)	1 452,98 €		
Coût global de l'opération	**7817.98€**		**7 817,98€**

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical du SEAT décide à l'unanimité : - d'approuver le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-dessus ; - d'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches relatives aux demandes de subventions nécessaires pour le financement de ce projet ; - d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet ; - d'autoriser la prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financement LEADER inférieur au plan de financement ; - de charger Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

B. DEMANDE DE SUBVENTION LEADER : « Diagnostic des usages et pratiques de l'Ecopole du Val d'Allier »

Dans un contexte de croissance du nombre des usagers de l'Ecopole du Val d'Allier, en particulier avec l'ouverture de la voie verte en 2020, il est proposé de commander une étude pour mieux comprendre le fonctionnement de l'Ecopole du Val d'Allier (attractivité /fréquentation/ capacité du lieu à offrir des services/détournement des usages initiaux) et comment il est vécu, pratiqué par qui, à quel moment et comment ? Quels sont les attentes des usagers ?...
Au moyen d'une enquête par questionnaires (entretiens directifs, plan d'échantillonnage), les principaux objectifs seraient les suivants : - identifier les usagers (caractéristique des personnes présentes) et les services rendus par l'Ecopole ; identifier le rapport des usagers aux enjeux du site (avec constat des comportements prévus/imprévus) ; - analyser les pratiques (indicateur de qualité du service rendus par l'espace) ; connaître le niveau de satisfaction des usagers.

D'un point de vue qualitatif, les flux d'usagers et leurs activités seront spatialisés en s'appuyant sur la structuration des différents lieux et leur aménagement. D'un point de vue quantitatif, dans le but d'approfondir la connaissance de la fréquentation du site, cette démarche sera complétée par l'équipement de nouveaux éco compteurs afin d'avoir un suivi fiable et régulier du nombre de visiteurs du site (comptage automatique).
Dans un second temps, cette étude objective et analytique des capacités, usages et pratiques du site ainsi que du degré d'appropriation des lieux par les usagers, permettra d'émettre des pistes d'actions sur l'adaptation des aménagements et de la gestion du site pour répondre aux attentes et besoins identifiés.

Le coordinateur de projets de l'Ecopole du Val d'Allier fait remarquer que le plan de financement a été optimisé en prévoyant de confier une partie du travail à un stagiaire de MASTER 2 pour la collecte des données de terrain et le lien avec le bureau d'étude ou centre de recherche retenu pour faire l'analyse diagnostique du site.

Pascal BRUHAT propose d'intégrer à cette étude la connaissance des interactions avec la voie verte, comment l'Ecopole peut être une entrée sur la voie verte, comment l'un alimente l'autre, les usages de l'un et de l'autre et d'identifier le public à accueillir et définir les besoins liés.

Jean-Pierre BUCHE explique qu'il est peut-être possible de réaliser une étude plus complète qui couvre l'étude des fréquentations et usages sur une année entière par exemple en ajoutant une phase optionnelle.

Considérant les dispositions financières du Programme LEADER « *Val d'Allier du Grand Clermont* », et la possibilité de prise en charge à 80% par le LEADER de dépenses liées à l'étude de la fréquentation du site de l'Ecopôle, le Président propose de déposer une demande d'aide pour la réalisation du diagnostic.

Le plan de financement est proposé ci-après :

DEPENSES		**RECETTES**	
Types de dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Dépenses immatérielles	**10633,28 €**	LEADER (80%)	13 185,28€
Prestation pour la réalisation du diagnostic des usages et pratiques de l'Ecopole du Val d'Allier (unité de recherche)	10633,28 €	Autofinancement (20%)	3 296,32€
Dépenses matérielles	**5 848,32 €**		
Petits matériels pour la collecte de données qualitative : questionnaire, cartographie des usages (tablette)	658,32 €		
Acquisition d'un petit matériel pour la collecte de données quantitative – écocompteur	5190 €		
Coût global de l'opération	**16 481,6 €**		**16 481,6€**

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical du SEAT décide à l'unanimité :- d'approuver le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-dessus ; - d'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches relatives aux demandes de subventions nécessaires pour le financement de ce projet ; - d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet ; d'autoriser la prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financement LEADER inférieur au plan de financement ; - de charger Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

C. AAP Réinventer nos communs pour amplifier la transition écologique Fondation de France

Il est rappelé que l'Ecopôle du Val d'Allier, ancien site de carrière dont la réhabilitation a débuté en 2010, a pour ambition de faire la démonstration sur un espace en transition de la compatibilité des activités humaines avec le maintien de la biodiversité et de la ressource en eau. À ce titre, l'Ecopôle du Val d'Allier est un lieu d'expérimentation, d'innovation et de pédagogie autour des questions de la valorisation des ressources naturelles : faune/flore, habitat/sol, gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau, agroécologie ou encore aménagements durables et réversibles privilégiant le réemploi de matériaux dans une logique d'un bilan carbone soutenable.

Pour mener à bien ce projet ambitieux, Jean-Pierre BUCHE explique que l'Ecopôle du Val d'Allier propose une alliance inédite d'acteurs. Il s'agit de rassembler les acteurs parties prenantes de la gestion du site, de nature associative, publique ou privée, pour développer une autre forme de coopération pluri acteurs dans un nouveau modèle de gouvernance encore plus participatif et dynamique. Ces acteurs sont aujourd'hui réunis dans le cadre de la Co rédaction du plan de gestion à 10 ans de l'ENSIL demandé par le Conseil Départemental. Il s'agit de la LPO, Rural Combo, Ilots Paysans, nature Aux Pattes, Vous êtes d'Ici, la Régie de Territoire). Dans le cadre de cet appel à projet, l'étude d'un nouveau mode de gouvernance est envisagée pour sécuriser le projet de l'Ecopôle, impliquer davantage les acteurs, fluidifier l'information et la mise en place des actions, notamment transversales et avoir la possibilité de diversifier les sources de financements. En outre, l'intérêt pour le SEAT est de bénéficier, via cette démarche, du financement d'un demi-poste pour assurer les missions de communication et d'animations de l'Ecopole du Val d'Allier sur trois ans : 2022, 2023, 2024.

Pascal BRUCHAT fait la remarque d'un possible recrutement mutualisé avec une autre collectivité du territoire.

Le coordonnateur de projets du SEAT précise que la candidature du syndicat associé aux partenaires porte sur la définition et la mise en œuvre concrète d'un nouveau mode de gouvernance du site de l'Ecopôle du Val d'Allier, original et participatif, impliquant et dynamique. L'ambition de ce projet, est de faire évoluer le cadre juridique de la gouvernance, aujourd'hui uniquement portée et représentée par les collectivités locales, vers un mode de gestion plus collectif, plus intégré au territoire et imprégné de l'importance de la place que doivent occuper les Communs en faveur d'un modèle d'éco développement plus cohérent et plus opérationnel. Un modèle permettant de répondre aux ambitions de mise en œuvre de la transition écologique, démonstratrice et pédagogique, des ambitions réaffirmées depuis 2020 dans la stratégie de l'Ecopôle du Val d'Allier.

Jean-Pierre BUCHE propose au comité syndical de valider la demande de subvention et le plan de financement présenté ci-après :

TABLEAU DE FINANCEMENT DU PROJET								
Cpte	**Dépenses pour le projet**	**Type d'unité**	**Nombre unités**	**Coût unitaire**	**Coût du projet** (toutes années)	**2022**	**2023**	**2024**
60	Achats *(à détailler : matières et fournitures)*							
	- Prestation d'animation pour la structuration de l'association	JOURS	120	350 €	**42 000 €**	14 000 €	14 000 €	14 000 €
	- Autre matières et fournitures		3	50 €	**150 €**	50 €	50 €	50 €
	-				**- €**			
61	Services extérieurs *(à détailler : locations, assurances, documentations, études, colloques…)*							
	-Impressions		3	100 €	**300 €**	100 €	100 €	100 €
	- Frais Bancaires		3	200 €	**600 €**	200 €	200 €	200 €
	- Assurances		3	50 €	**150 €**	50 €	50 €	50 €
					- €			
62	Autres services extérieurs *(à détailler : honoraires, déplacements, missions et réceptions…)*							
	- Réceptions	jours	12	50 €	**600 €**	200 €	200 €	200 €
	- Adhésions		3	300 €	**900 €**	100 €	100 €	100 €
	- Autres services		3	100 €	**300 €**	100 €	100 €	100 €
	-				**- €**			
64	Ressources humaines dédiées au projet *(salaires et charges, à détailler par fonction)*							
	1/3 ETP salarié SEAT structuration	ETP	1	43 140 €	**43 140 €**	14 380 €	14 380 €	14 380 €
	1/2 ETP salarié SEAT communication (ou prestation)	ETP	2	30 000 €	**45 000 €**	15 000 €	15 000 €	15 000 €
	-				**- €**			
65	Autres coûts *(à détailler et préciser)*							
	- Honoraires référents partenaires présence aux Groupes de travail	jours	36	500 €	**18 000 €**	6 000 €	6 000 €	6 000 €
	-				**- €**			
66	Charges financières				**- €**			
68	Amortissements et provisions							
	-				**- €**			
6	**Sous-total dépenses de fonctionnement**			**100%**	**151 140 €**	**50 180 €**	**50 180 €**	**50 180 €**
2	Equipements nécessaires *(liste détaillée des investissements à réaliser)*							
	-				- €			
	-				- €			
2	**Sous-total dépenses d'investissement**			**0%**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
	Sous-total coûts directs du projet				**151 140 €**	**50 180 €**	**50 180 €**	**50 180 €**
	Frais administratifs *(somme forfaitaire intégrant une quote-part des frais de gestion de l'organisme affectée à ce projet)*			agement 6.83 / se	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES DU PROJET					**151 140 €**	**50 180 €**	**50 180 €**	**50 180 €**

RESSOURCES POUR LE PROJET								
Cpte	**Ressources pour le projet**	**Montant Acquis**	**Montant Demandé**	**% du total**	**Ressources** (toutes années)	**2022**	**2023**	**2024**
74	**Subvention demandée à la Fondation de France**		90 000 €	60%	**90 000 €**	30 000 €	30 000 €	30 000 €
75	Autofinancement *(fonds propres associatifs)*	18 000 €		12%	**18 000 €**	6 000 €	6 000 €	6 000 €
70	Ventes de biens ou services, participation des usagers *(à préciser)* -			0%	**- €**			
74	Autres subventions *(préciser le bailleur et le dispositif)* - Fonctionnement SEAT -	43 140 €		29% 0%	**43 140 €** **- €**	14 380 €	14 380 €	14 380 €
74	Aides à l'emploi *(CNASEA, … : à préciser)* -			0%	**- €**			
75	Autres produits *(à préciser)* -			0%	**- €**			
TOTAL DES RESSOURCES POUR LE PROJET				**100%**	**151 140 €**	**50 380 €**	**50 380 €**	**50 380 €**

Le coordonnateur de projets du SEAT explique que les pourcentages présentés dans le tableau « ressources pour le projet » de l'AAP sont arrondis et leur somme correspondant bien à 100%.

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical du SEAT décide à l'unanimité : d'approuver le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-dessus ; -d 'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches relatives aux demandes de subventions nécessaires pour le financement de ce projet ; - d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet ;- d'autoriser la prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financement LEADER inférieur au plan de financement ; - de charger Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

III. Stratégie de maîtrise foncière : convention avec l'EPF Auvergne

Dans le but de poursuivre le processus de maitrise foncière, il est proposé de donner tous pouvoirs au Président pour signer une convention entre le SEAT et l'EPF Auvergne pour l'animation et l'acquisition foncière des parcelles à enjeux écologiques forts situées au niveau du bois du pacage sur la commune de la Roche Noire.

Pascal BRUHAT rappelle la localisation des parcelles sur la commune de la Roche-Noire et qu'elles sont situées à proximité d'une zone d'activité économique pour l'entreprise « Granulat Vica » (chargement et pesage de produits, vente / Négoce de granulats, accueil de déblais et de matériaux inertes).

Le coordonnateur de projets rappelle le contexte du « bois du pacage » de l'Ecopole du Val d'Allier et que des parcelles sont identifiées dans la stratégie foncière du SEAT du fait d'un enjeu écologique fort du point de vue de la ressource en eau et la biodiversité. De plus certains propriétaires ont contacté le SEAT et sont intéressés pour vendre leur bien.
Suite aux premiers échanges avec l'EPL Auvergne, il est mentionné qu'un état hypothécaire est nécessaire. L'acquisition pour le compte du SEAT des immeubles cadastrés est possible avec une identification des besoins (nombres, surfaces, prix de parcelles, destination ZN) avec soit délégation du droit de préemption à l'EPF soit négociation « à l'amiable ».

Le site de l'Ecopôle du Val d'Allier, a été labellisé Espace Naturel Sensible d'Initiative Local par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme en 2019 et une action d'animation foncière doit être mis en œuvre dans le cadre du plan de gestion pluriannuel à 10 ans 2020-2030 afin d'assurer la maîtrise foncière des parcelles identifiées à enjeux écologique fort.

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical du SEAT décide à l'unanimité : - d'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches relatives à l'acquisition foncière des parcelles identifiés ; - d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet ; - de charger Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

IV. Projet de convention avec le CAP

Un point est fait sur la demande reçue du *Club Arverne de Plongée*, lequel souhaite avoir une autorisation pour effectuer des plongées de type sorties-formations et suivi du milieu aquatique.

Le coordonnateur de projets du SEAT explique qu'après concertation avec les techniciens de la LPO Auvergne, il a été convenu qu'une telle activité, sur la période fin septembre à fin mars au niveau du bassin sous le Torre, ne compromettait pas les enjeux écologiques du site. En contrepartie de cette mise à disposition, le *Club Arverne de Plongée* s'engage à réaliser annuellement une action de suivi des milieux naturels benthiques et une opération de nettoyage du site. Cette opportunité de partenariat pourrait constituer un exemple de conciliation d'activités humaines douces avec les milieux naturels de l'Ecopôle du Val d'Allier, potentiellement sources d'actions pédagogiques.

Jean-Pierre BUCHE précise que les activités proposées par l'association du club « Arverne de plongée » semblent compatibles avec le positionnement environnemental du site. Il propose qu'une convention de mise à disposition soit établie de manière systématique avec les acteurs souhaitant intervenir de manière régulière sur le site afin de cadrer les interventions de chacun. Il présente le projet de convention de mise à disposition au profit du club « Arverne de plongée ».

Pascal BRUHAT insiste sur le fait qu'une bonne communication doit être assurée sur cette action pour éviter les confusions quant aux activités autorisées sur le site de l'Ecopôle (convention « donnant/donnant » contribuant à la connaissance du site).

Dans le but de poursuivre l'amélioration de la connaissance du site de l'Ecopôle du Val d'Allier dans le cadre d'une démarche partenariale et participative, il est proposé de donner tous pouvoirs au Président pour signer une convention entre le SEAT et le club Arverne de plongée pour permettre aux cadres et formateurs du « club Arverne de plongée » de pouvoir accéder au site de l'Ecopole du Val d'Allier dans les conditions suivantes : zone de 10 ha du bassin Sous-le-Torre ; - période de mise à disposition du site : septembre à fin mars ; durée de la convention à préciser ; réalisation d'une action en contrepartie : opération annuelle de nettoyage du site et/ou connaissance des milieux benthiques.

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical du SEAT décide à l'unanimité : - d'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches relatives ; d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet ; de charger Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

V. Questions diverses – informations sur les projets en cours

A. Production d'une note d'intention

Pour rappel, il avait été décidé que le SEAT entre dans une phase prospective territoriale pour la recherche de financements complémentaires permettant d'assurer la mise en œuvre de son projet sur la transition écologique du territoire. A l'issue du comité de pilotage de restitution de l'étude portant sur *le plan guide de l'Ecopole*, il avait été souligné l'importance de mener une étude diagnostique pour mettre en perspective la convergence de politiques publiques du territoire portées par des structures voisines potentiellement partenaires telles que Clermont Auvergne Métropole. A cette fin, le SEAT a accueilli un stagiaire en économie territoriale et développement, avec un niveau d'études équivalent à un Master 2, avec comme objectif final de réaliser une note d'intention en cours de finalisation.

Cette initiative a été rappelée aux membres du comité syndical en précisant l'Etat d'avancée de ce travail ainsi que les démarches qui pourraient être entreprises ensuite.

B. Demande d'animation/sorties-visites de l'Ecopole du Val d'Allier

Ont été explicitées les demandes de visites du site de l'Ecopole de la part d'écoles du territoire et de celui de la CAM, ainsi que des demandes d'associations pour des visites guidées de l'Ecopole du Val d'Allier.

Le coordinateur de projet du SEAT explique ne pas pouvoir répondre à toutes les demandes d'animation dans le cadre de sa mission mais fait état de quelques interventions réalisées sur site pour plusieurs classes du territoire de la CAM et de Rochefort Montagne. A été présenté aux membres du comité syndical les conditions de la prise en charge par un chargé de mission du SEAT (cout et matériel à disposition).

Pascal BRUHAT, vice-président SEAT, atteste qu'il faudrait prévoir un tarif pour accueillir des groupes à la demi-journée.

C. Divers

- Atelier participatif pour la corédaction du plan de gestion 2020-2030 : le manque de communication et de transversalité de la part membres du groupement prestataire de la corédaction du plan de gestion a été mentionné pour la mise en place de l'atelier participatif dont la date et le déroulement n'ont pas été réellement appropriés pour une participation des élus et des habitants du territoire aux réflexions sur l'avenir de l'Ecopole du Val d'Allier.
- Aménagement de l'espace Champmot : un rapide point a été fait en fin de séance sur les avancées de la sécurisation et l'équipement du site dédié au volet agriculture et alimentation du projet de transition écologique de l'Ecopole du Val d'Allier porté par le SEAT.

Fin de la réunion à 20h00.